L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue St. Louis—porc.

Grande vente de chaussures.—Nous appelons l'attention sur la vente de 1000 caisses de bottes et de souliers aujourd'hui par Vincent & Co. Les acheteurs de la campagne trouveront un assortiment frais de Philadelphie et des marchés de l'Est. La vente est sans réserve.

Porc. Porc—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Le Message présidentiel et les questions financières et commerciales.

La partie financière du Message présidentiel débute par une très juste observation sur l'importance qu'aura la reprise des paiements en espèces au point de vue de la connexité entre notre commerce intérieur et extérieur et le système adopté dans les pays étrangers où les métaux précieux sont pris comme base des échanges. C'était là le véritable point de vue auquel devait être traitée la question de la reprise des paiements en espèces.

Malheureusement, le Président, après cette première et unique allusion, ne s'en occupe plus. Il se laisse absorber, par une préoccupation, légitime assurément, mais qui paraît trop exclusive chez lui, celle de ne porter aucune atteinte aux droits des créanciers publics.

Il dit bien, en passant, que la prolongation d'un système de papier monnaie dont la valeur n'est pas fixe, nuit à toutes les classes, aux travailleurs comme aux capitalistes et aux industriels, mais quand il arrive à la question de l'argent comme monnaie légale, il n'a souci que de l'atteinte qui peut être portée aux intérêts des créanciers de la nation.

"L'obligation de respecter la foi publique, dit-il, est au-dessus de toutes les questions de profit ou d'avantage public."

Le meilleur argument pratique contre la monétisation avec cours légal sans restriction de l'argent est celui-ci:

"La dette publique porte intérêt comme suit: 749 millions de dollars à 6 o/o et 708 millions à 5 p/o pour cent, et le seul moyen de réduire le fardeau de ces taux élevés d'intérêt est d'opérer une conversion avantageuse. Or, si les Etats-Unis avaient le droit indubitable de payer leurs Bons en argent, le léger profit qu'ils tireraient de cette faculté, serait plus que contrebalancé par l'effet nuisible de ce genre de paiement, car cela empêcherait la réduction d'intérêt par la conversion."

Mais le Président commet une grave erreur quand il dit que les Bons émis avant 1873, l'ont été avec la condition qu'ils seraient payables uniquement en or, et quand il parle de la valeur relative de l'or et de l'argent, il oublie que c'est surtout depuis quelques années que cette valeur a subi des fluctuations et que la dépréciation de l'argent est de date récente.

Il y a trente ans l'argent était la seule monnaie légale en France, et lorsque les mines d'or de la Californie et de l'Australie eurent inondé le monde d'or, les monnaies d'argent furent presque retirées de la circulation pour être envoyées en Chine et dans l'Inde, où elles étaient préférées aux pièces d'or.

Ce n'est que de cette année que date a mesure qui démonétise l'argent en Allemagne. La dépréciation subie à son tour par ce métal provient de l'abondante production des mines du Nevada depuis quelques années. Or, lorsque les Bons des Etats-Unis ont été émis, personne ne pensait à ces mines, et si au lieu de veines argentifères on eût découvert des veines aurifères abondantes, ce serait l'or qui eût été déprécié au lieu de l'argent, et les créanciers n'auraient ni plus ni moins raison de prétendre être payés exclusivement en monnaie d'argent qu'ils n'ont raison de demander aujourd'hui d'être payés seulement en or.

Il n'est donc pas juste de ne s'occuper que de l'intérêt des créanciers publics dans la solution à donner à la question de la monnaie légale. Mais le Président a raison de soutenir qu'il faut tenir compte de la valeur intrinsèque des métaux dans la détermination à faire de leur valeur comme monnaie légale. Seulement, il ne faut pas prendre pour règle leur valeur aux Etats-Unis, attendu que lorsque la douane étant payables exclusivement en or, il en résulte un avantage pour ce métal qui disparaîtra quand la distinction sera abolie.

Le Président reconnaît qu'il est difficile d'établir entre les deux métaux une égalité parfaite de valeur commerciale et il dit avec raison que si on les déclare tous deux monnaie légale sur le même pied, le résultat inévitable sera le retrait de la circulation de celui des deux métaux qui aura ailleurs le plus de prix; ce qui est arrivé pour l'argent il y a quelques années, se reproduirait en effet pour l'or.

Le message suggère donc une double monnaie métallique légale, mais en limitant le cours forcé de l'argent à une certaine proportion, qu'il s'abstient d'ailleurs d'indiquer, et il recommande tout simplement que la loi sur la monétisation de l'argent stipule expressément que ni le principal ni l'intérêt de la dette publique ne puissent être payés en espèces d'une valeur moindre que la valeur commerciale de l'or actuelle.

Cette recommandation ne nous paraît nullement justifiée, et nous considérons que les créanciers publics n'ont aucun droit à un pareil privilège. Si la monnaie légale est établie d'après des règles économiques propres à sauvegarder tous les intérêts, l'équilibre sera établi pour le moment entre les espèces monnayées des deux métaux, et si des causes ultérieures détruisent cet équilibre, les créanciers publics comme tout le monde doivent en supporter les conséquences. La monnaie légale doit être légale pour tous.

Dans une autre partie du message, le Président revient encore sur la foi publique et le crédit national. Il compte qu'aucun acte du gouvernement n'y portera atteinte, et, en rendant compte des opérations de conversion, il exprime le désir de voir les fonds publics rester entre les mains du peuple des Etats-Unis afin que le pays ne soit pas exposé à un retour subit et à des ventes forcées de ces fonds en cas de guerre ou d'autres cause de troubles. Le Président oublie que les Etats-Unis ne peuvent se passer encore des capitaux étrangers et que la perturbation jeta la même si ces capitaux, au lieu d'être dans les fonds publics, sont placés en valeurs de chemins de fer ou en actions.

Le message passe assez légèrement sur les sujets commerciaux.

Il signale brièvement la disposition des Etats de l'Amérique Centrale et du Sud à répondre à nos efforts pour l'extension de nos relations commerciales avec ces pays, et il annonce que des rapports ont été demandés aux agents diplomatiques et consulaires de l'Europe et de l'hémisphère occidentale (l'Asie) sur les moyens de développer les échanges avec ces pays.

Aucune suggestion n'est faite néanmoins bien que le sujet en valût la peine. Mais parler de traités de commerce à conclure eût obligé M. Hayes à signaler la nécessité d'une révision des tarifs, et sur ce point le message se contente de recommander l'adoption d'un droit sur le thé et le café qui pourrait produire une douzaine de millions et permettre au Congrès de rappeler une foule de petites taxes du revenu intérieur vexatoires et qui rapportent moins que cette somme, de sorte que le revenu intérieur serait restreint aux taxes sur le whiskey, les esprits, le tabac et la bière.

Le message se prononce pour les droits spécifiques et l'abolition des droits *ad valorem* et il recommande l'adoption de mesures énergiques contre la fraude.

Quelques mots sur la nécessité d'encourager notre marine marchande par des mesures libérales, complètent ce qui dans le message, se réfère aux questions monétaires et commerciales.

Nous n'y trouvons rien sur les mesures intérieures qui se rattachent au développement de notre commerce. Silence absolu sur le chemin de fer du Pacifique du Sud et sur les levées ou les passes du Mississippi; et, dans le passage relatif au rapport du commissaire de l'agriculture pas une allusion au rapport spécial sur la nécessité de développer et de protéger l'industrie sucrière.

Un paragraphe relatif à l'Exposition de Paris se termine ainsi:

Il n'est pas douteux que l'acceptation de l'invitation par les Etats-Unis et une exposition choisie des produits de l'industrie américaine dans cette occasion, ne tendent à stimuler le commerce international et l'émigration aussi bien qu'à favoriser l'amitié traditionnelle qui unit les deux pays.

Somme toute, le Message paraît avoir considéré l'intérêt des créanciers publics comme le sujet qui méritait la plus grande attention, et il ne contient guère que des allusions brèves et banales aux grands intérêts du pays en matière financière et commerciale. Ajoutons que le style de ce document est on ne peut plus terre-à-terre.

LE GASTRONOME.—Nous avons reçu le numéro-prospectus d'un nouveau journal dont l'objet spécial est suffisamment indiqué par son titre "Le Gastronome" et que M. L. Philippon se propose de publier à New York. Le premier numéro paraîtra le 15 décembre avec six pages en français et six pages en anglais. Le prix de l'abonnement est de $5.00 par an.

THÉATRE DES VARIETES. — Une seule audition ne suffit pas pour apprécier une œuvre de la valeur de *Lohengrin* qui, à côté de récits trop longs et fatigants, qui pourraient être coupés avec avantage, contient des choses admirables. Toute l'orchestration est travaillée d'une façon remarquable et riche en détails. Nous signalerons brièvement les morceaux qui nous ont le plus frappé: au premier acte le chant court mais d'une grande suavité que Lohengrin adresse au cygne, et le final de l'acte qui est d'un effet saisissant; au second acte une sorte d'introduction triomphale par l'orchestre, le chant dramatique dans lequel Frédéric laisse exhaler sa rage; dans la scène entre Elsa et Ortrude, le passage où la première accorde son pardon à son ennemie; le duo dans la chambre nuptiale contient de fort beaux passages mais les récits sont longs et les beautés de l'orchestration ne suffisent pas à justifier cette longueur.

Tous les récits sont d'ailleurs écrits très haut, ce qui oblige les chanteurs à "pousser" constamment, chose fatigante pour les auditeurs comme pour les artistes. Mais dans la scène finale, rien n'est à retrancher au récit de Lohengrin, admirable d'un bout à l'autre et que M. Adams a dit en grand artiste dans un sentiment mélancolique pleine d'un poésie touchante. L'adieu au cygne est d'une mélodie (n'en déplaise au maître!) suave et émouvante.

M. Adams a interprété tout le rôle de Lohengrin avec un rare bonheur, il a le physique de l'emploi, régularité des traits, noblesse de physionomie, et il a fait preuve d'une science réelle comme chanteur en rendant jusqu'aux nuances les plus délicates. Nous le complimentons sincèrement.

Madame Pappenheim a été également remarquable dans le rôle d'Elsa comme chanteuse et comme tragédienne. Son rôle dans le duo du troisième acte est ingrat au point de vue de la situation, car Elsa manque à son serment et sacrifie son bonheur au désir insensé de connaître le secret de son sauveur, mais l'artiste a au rendre tous les effets dramatiques de cette scène et son succès a été très grand.

Nous adressons aussi nos compliments à M. Blum qui a rendu d'une façon très dramatique le rôle de Frédéric. La voix de cet artiste nous a paru plus belle dans le duo qui lui a permis d'en déployer toutes les ressources; il s'y est montré excellent chanteur.

Le rôle du roi et celui d'Ortrude ont été convenablement tenus par M. Wiegand et Mlle Grimminger.

L'opéra de *Lohengrin* sera reproduit ce soir et nous pensons qu'il attirera encore une belle chambrée, car il a fait sensation lundi.

Demain, on donnera *Lucie de Lammermoor*, et vendredi *Le Trouvère*; samedi, il n'y aura qu'une matinée et dimanche on donnera *Les Huguenots* en italien.

P. S.—La représentation de *Robert le Diable* avait attiré hier, en dépit du mauvais temps, la foule aux Variétés. M. Arnaud s'est acquitté brillamment du rôle de Robert et mesdames Pappenheim et Human ont obtenu un grand succès dans les rôles d'Alice et d'Isabelle.

Nous voyons avec plaisir que les artistes sont appréciés et les représentations bien suivies.

UN DEMI MILLION EN ARGENT

FELLMAN BROS.—Cette maison offre aux acheteurs des marchandises de choix à des prix d'une étonnante modicité. Les ayant achetées elle-même au rabais à New York, elle peut faire partager sa bonne fortune à sa nombreuse clientèle et au public en général. On ne doit pas oublier que la place de New York souffre d'une pléthore qui a déterminé dans tous les articles de fabrique une baisse extraordinaire. MM. Fellman Bros ont profité de la circonstance pour enrichir leur stock de soieries, de cachemires, et d'étoffes à robes et en général de toutes les nouveautés de la saison. Il faut donc aller chez eux si l'on veut faire d'excellents marchés. Seulement, qu'on se hâte, car les belles marchandises que l'on sacrifie s'enlèvent rapidement.

LES VIEUX BONS JOURS.

Dans le bon vieux temps, il n'y avait pas autant d'accidents de chemin de fer qu'il y en a aujourd'hui. Les bateaux à vapeur ne sautaient pas toutes deux jours, causant la mort de centaines de gens à la fois; la politique n'engageait pas l'attention au point que le pays n'avait pas le temps de s'occuper de ses intérêts matériels; les éminents citoyens ne lançaient pas non plus tant de banques d'épargnes pour partir ensuite pour l'Europe. Non, le bon vieux temps ne connaissait rien de cela fort heureusement Mais il y avait une chose que le bon vieux temps voulait et ne pouvait avoir, c'était un des tirages extraordinaires de la loterie de la Louisiane avec la chance de gagner de gros lots, un tirage, par exemple, comme le gros tirage qui doit avoir lieu le 11, où l'on pourra gagner la magnifique somme de $100,000; avec des billets ne coûtant pas plus de $10 chacun.

Ils le font tous,
Ils le font tous,
Ils le font tous,
Quoi?
Quoi?,
Quoi?
Eh bien! ils achètent des billets
Eh bien! ils achètent des billets
Au grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très bablement et très solidement confectionnés. Allez y et voyez de vos yeux.

—Le tribunal de Nancy a rendu son jugement dans le procès intenté au journal le *Pays* par M. Bernard, sénateur de Meurthe et Moselle. *Le Pays* a été condamné à 500 fr. de dommages intérêts, à 100 fr. d'amende pour le délit de diffamation et 50 fr. pour le délit de fausse nouvelle, et à 5 fr. pour injure simple. Le jugement devra être inséré *in extenso* dans le *Pays* et dans les journaux de Nancy.

Tirez, mes frères,
Tirez avec soin
Le
Gros
Lot
De
$100,000
Au tirage extraordinaire
De la Loterie de la Louisiane,
11 décembre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

On nous annonce, pour aujourd'hui: hausse barométrique, vent du nord très vif, temps beaucoup plus froid, clair ou partiellement couvert, cette nuit il y aura des pluies partielles à l'est et au sud des Etats situés à l'ouest du golfe.

Température, 4 décembre 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	60	15
Midi.....	62	16
3 P. M.....	65	18
P. M.....	63	17

Départs.

Partis hier soir par la route favorite de Mobile:

Frank D Bright, Philadelphie: J B Potter et famille, New York; Mme J F Mason et fille, Washington; Geo H Pilsbury, Montgomery; W S Francis, Louisville; C L Storrs, Chicago: P S Whitenscoon et J W Freeling, Colombus; C Hadden et femme, New York; L Friar, New York; S Wattum, New York; John Mc Mahon, Nashville; Louis H Bellington New York.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST-CHARLES.—Wm A Sailwalle, Havane; Mme J F Mason, Virginie; J S Bennett, Philadelphie; C Brown, Havre; Geo E Morrell, Cincinnati; Mme D Campbell, St Louis; Mlle Cora Campbell, do; Mme B M Olive, Mobile; Wm B McKenzie, New York; Stephen Hoyt, Trenton; H Stanfield, New York; A Platt, do; F F Butter, St Louis; X E Burns, Baltimore; A Smith, Philadelphie; M Jouett, Kentucky; T B Childs, Atlanta; M J Walsh, N. O.; J J Detwiler, do; C Boswag, New York; Virgil Powers, Macon, Gle; S J Whitesides, Savannah, Gle; W H Grantz, New York; F J Parker, Boston; N Fontaine, Memphis; E B Billington, Greenville, Miss; J C Heard, do; H Osborn, Boston; W T Elliott, Miss.; J G Blow, St Louis; A J Cordier, New York; Wm B Street, Chicot; E H Pucker, Chicago.

CITY HOTEL.—J Poitevent, Beyanket et F A Duval, Pointe à la Hache; E J Clements, Ville; H K Vance, do; G F Barnes, St Lawrence; J T Martin, Mobile; L D May et fils, do; Geo E Wilkinson, Eldore; G H Herry, Alabama; R E Sadler, Alabama; J S Spann, Chicago; R Odin, Chicago; A P Conant, Boston; E L Norman et fille, Brookhaven; C D Bigelow et fils, New York; Miss Gillen, Rivière; M McGraw, St Louis; Mme D. Peirce et fils, Lafourche; J D Williams, Minnisota; J H Speers, New York; Dr N Bille, femme et enfant, Cincinnati; Thomas Jackson, Mayaville; Mme Oliver, Messon; W D Burton, Lafourche.

HOTEL DES ETRANGERS.—Dr Fox, Plaquemines; J Duncan, N O; G Gills, N O; G P Bseking, St Louis; M Mérillard, N O; S Garson, Mobile; Honfield, N O; C Wilton, Plaquemines; W Wright, N O; W Brook, Plaquemines; Robert Bosquié, N O; M Bartoli et famille, Pointe à la Hache; John Thomas, St Louis; Charles Lang, St Louis.

Académie de Musique.

Miss Rogers a décidément enthousiasmé le public du Théâtre de l'Académie de Musique. Elle a été réellement admirable dans quelques scènes, dans celles du second acte entre autres où Maud est la victime de la médisanse. Il n'y a rien de plus hémmnin dans son jeu et le bon goût, même dans la passion, accompagne sans cesse les mouvements comme la diction de l'artiste. Les autres acteurs tiennent bien leurs parties et cette pièce de Mand Muller qu'on donnera encore aujourd'hui en matinée et en soirée est véritablement un spectacle fort intéressant et digne d'être vu.

Théâtre St. Charles.

Les exercices de Macallister continuent à attirer la foule; et bien qu'il n'ait pas beaucoup ajouté à ses premières opérations, il les exécute avec une telle dextérité qu'on est toujours plus ravi. Macallister est certainement le plus grand des prestidigitateurs.

Hier soir, Thos. Janely, rue Tchoupitoulas 327, a gagné une machine à coudre et Mme Duffy, au coin des rues Hogan et Espinade, en a gagné une autre.

Macallister offrira aujourd'hui en matinée deux services de Chine avec bande d'or pour le thé, et pour la soirée deux machines à coudre. Ces machines sont excellentes et des mieux confectionnées et les services de Chine sont fort beaux.

Théâtre des Folies Dramatiques.

Il y aura demain, jeudi, au Théâtre des Folies Dramatiques (Harmony Hall, coin Bienville et Passage de la Bourse) une soirée dramatique et lyrique au bénéfice de M. E. Mary. On trouvera aux annonces le programme de la représentation.

Théâtre de l'Alcazar.

Demain, jeudi, au Théâtre de l'Alcazar, coin Conti et Chartres, grande soirée au bénéfice de Mr G. Renouit, comique. Voir aux annonces pour le programme.

Société Culinaire Philanthropique.

Dans une réunion qui a eu lieu hier soir, les membres dont les noms suivent ont été élus officiers:

Alexandre Hausse, président réélu.
Jean Maury, vice président réélu.
Jules Domecq, trésorier.
Rémi Lubeight, secrétaire réélu.

Inondation.

Nous appuyons avec énergie la pétition ci-après. Il est clair que les quartiers inondés faute d'écoulement des eaux pluviales, ne doivent pas être obligés de payer les mêmes taxes que les quartiers qui sont à l'abri des inondations.

30 Nov. 1877.

A l'hon maire et aux hon. administrateurs de la ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs,

Nous, citoyens et propriétaires, résidant entre les rues Broad, Claiborne, Esplanade et Promenade Carondelet, représentons respectueusement qu'avant l'adoption de la loi sur la taxe de desséchement, nos propriétés n'avaient jamais été inondées, excepté en 1846 et 1849 par des brèches aux levées du Bayou St. Jean et de la Promenade Carondelet; qu'après chaque forte averse, nous sommes forcés d'employer des skiffs pour sortir de chez nous, et qu'en quittant nos lits nous trouvons les planchers couverts d'une nappe d'eau nous allant jusqu'à la cheville; et que pour augmenter l'inondation la machine à desséchement, au pied de la rue d'Orléans, a été détruite.

Les propriétés ainsi détériorées, sont devenues sans valeur et intenables; c'est pourquoi les pétitionnaires demandent telle assistance qui puisse restaurer leurs propriétés par un desséchement convenable ou par une réduction de taxe pour l'année prochaine, et qui mette leurs propriétés en état d'être habitées, de manière à ce qu'ils puissent payer leurs taxes comme ils le faisaient avant l'adoption de la loi sur la taxe de desséchement et la destruction de la machine à désécher.

Les habitants abandonnent cette section de la ville et ceux qui sont en loyer refusent de payer en raison de l'inondation.

Respectueusement,
E. ADELL,
MM. CARRIÈRE,
MM. DAQUIN,
B. BRONBY,
MM. MANZONI,
ALFRED ROUSSEAU,
et environ 300 autres.

Bons de chemin de fer.

L'avocat de ville s'est adressé au Maire pour obtenir un aperçu en gros du budget pour l'année 1878, afin d'établir au delà de tout doute l'impossibilité d'incorporer dans le budget le montant du payement dans l'affaire des bons de chemin de fer de Rebecca Wolff sans lever une taxe additionnelle.

La machine à désécher de la rue Maisonneuve.

Le comité, nommé à ce sujet, a rapporté, dit-on, que la machine de desséchement de la rue Maisonnève n'a pas été conduite d'une manière convenable et que l'explosion de bouilloire qui a eu lieu en cet endroit il y a quelque temps est due à la négligence de l'entrepreneur. Le comité recommande que l'entrepreneur soit requis de réparer la bouilloire à ses frais et d'employer à l'avenir un ingénieur compétent pour conduire la machine.

Rapport mortuaire.

Pendant la semaine qui a fini dimanche dernier, 2 décembre, il est mort à la Nlle Orléans, 102 personnes dont 51 du sexe masculin, 51 du sexe féminin, 64 de race blanche, 38 de race de couleur. Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont: la fièvre d'infection, 3, consomption 23, hydropisie 3, bronchite 4, pneumonie 6, diarrhée chronique 4, débilité enfantine 5, débilité senile 7. Mariages 29; naissances 55.

Verdict.

Le juri du coroner après avoir entendu les dépositions de Mme MacCoy, de Félix Williams, d'Emma Bell, de W. L. Thompson, a rendu un verdict portant qu'il lui était impossible, en dépit de toutes les recherches faites, de désigner lequel des quatre prévenus avait fait la blessure qui a causé la mort de Carroll Patton. Emma Bell, qui était venue pour acheter quelque chose à la grocerie, a dit que c'était un gros homme qu'elle n'a pas reconnu dans Sullivan. Tous les témoins ont dit que Foster était bien celui qui s'était battu avec Patton mais sans le frapper d'un instrument tranchant.

Le nègre Félix Williams est le seul qui ait reconnu McCoy comme celui qui a frappé le défunt avec un bâton et aussi Sullivan comme celui qui a porté le coup mortel.

D'après la déposition d'un autre témoin, ce serait plutôt Foster sur la tête duquel Patton avait brisé les balances. Foster n'est resté que quelques heures en prison comme il n'y avait pas de preuves directes contre lui, il a été relâché bientôt après par la police.

Un individu sans gêne.

Mardi matin, sur les deux heures, Marshal Keir, couleur, est entré dans un bal donné à Wynding Hall, rue St Denis, près la rue Quatrième, avec l'intention d'y faire du tapage. Il était évidemment quelque peu pris de boisson, et il ne tarda pas à se rendre tout à fait désagréable. Un des directeurs, Sam Green, voulut mettre Keir dehors, ce qui l'irrita au delà de toute borne. Il tira son pistolet de sa poche et fit feu sur Green qu'il blessa légèrement à la tempe. Alors braquant son arme au hasard sur la foule, il la déchargea tout entière, sans atteindre personne heureusement. Keir, dans la confusion qui suivit, trouva le moyen de s'esquiver, mais il ne tarda pas à être pris par le sergent Reynolds qui le conduisit à la geôle de la sixième station.

Mort subite.

Un individu se nommant Garibaldi, Espagnol de naissance et âgé de soixante ans, est mort subitement hier, dans la journée, sur le marché aux fruits, en face de la rue des Ursulines.

Incendie.

Lundi, vers les 3 heures, le feu, causé par une bûche de bois tombée d'un fourneau a pris à la cuisine attenant à la maison haute en briques rue Claiborne, près Poydras. Cette propriété, appartenant à M. Ford qui l'occupait, a été complètement détruite. Elle était assurée pour $3,500 et l'ameublement pour $900 à la compagnie Hibernia. La perte totale est, dit-on de cinq mille piastres.

Brigandage.

Thomas Meyers a fait devant la septième justice de paix contre Deyankel et Armand Fry, un mandat d'arrêt. Il prétend qu'il a été le premier entré dans le char de ville No 52, de la ligne Tchoupitoulas, de s'être livré à une attaque contre le conducteur et d'avoir essayé d'ouvrir la boîte, et le second d'avoir essayé de tuer le dit conducteur avec un long couteau et aussi d'ouvrir de force la boîte aux nickels. Ces deux coquins ont été arrêtés au coin des rues Magasine et Avenue Napoléon, et écroués à la geôle du septième precinct.

Vol.

Dans la nuit du 3 décembre, l'Exchange du Red Store, situé rue Decatur, près du marché Bazar, a été visité par des voleurs et une boîte contenant $80 a été enlevée. Les deux coquins avaient examiné les lieux, ont rapporté que le vol avait dû être commis par des gens connaissant bien la maison, car ils ont trouvé la boîte dans un endroit où on la cachait et où elle était presque indécouvrable. Ils n'ont pas touché à $10 qui étaient dans le tiroir ni à cinq autres boîtes contenant des valeurs et qui étaient infiniment plus faciles à trouver. Les voleurs étaient entrés sans faire la moindre infraction.

Un Chinois volé.

Chin Kung, du Célèste Empire, est allé raconter à la station du quatrième précinct qu'on lui avait tout pris, tout, absolument tout, et voici de quelle manière: Lily White avait invité le Chinois à entrer dans sa maison. Ayant cédé imprudemment à l'invitation, Kate Collins et Lotta Lewis l'ont tenu pendant que S. Krider, soldat des Etats-Unis, fouillait ses poches et y prenait $150 en argent, check de $788. Les deux femmes ont été mises sous caution de $1500 par le recorder Miltenberger, et Krider a été arrêté aux casernes, hier matin, par le sergent Baxter. Les officiers des Etats-Unis ont montré beaucoup de courtoisie à l'égard de Bachemin en lui livrant le soldat voleur.

Bureau de Police.

Les commissaires de police ont tenu séance hier soir.

L. 1 officiers P. Reidennauer et U. Petitfils du 7me precinct, trouvé quelques désordres à la Chambre des Exercice de leurs fonctions, ont été condamnés, le premier à perdre trois jours de traitement et le second, cinq jours.

Les officiers A. Patterson et W. Mullon, du 3me precinct, accusés de s'être écartés de leurs rondes sans permission de leur officier supérieur, ont été vertement réprimandés; le premier a été en outre, condamné à payer une amende.

Jno. Barrett, W. Clements, E. Kyder et Jno. Kennedy, tous du 2me precinct, ont été expulsés du service, sur la grave accusation d'avoir eu une conduite indigne à l'égard de l'officier G. W. Ober, en le maltraitant de la façon la plus cruelle.

Chambre de Commerce.

Hier soir, à la séance de la Chambre de Commerce, le secrétaire a lu une lettre de Jas M Hynes, consul-général des Etats Unis à Rio, disant que le gouvernement brésilien était sur le point de faire un contrat pour l'établissement d'une ligne de steamers partant de ce port des Etats Unis, et annonçant qu'il visitera la Nlle Orléans vers le 10 décembre.

Mr Chas Nathan, par un rapport, a donné à la Chambre ses vues sur l'établissement d'un commerce direct entre la ville du Mississippi et les Indes occidentales, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Les faits et les chiffres présentés par lui sont matériellement les mêmes que ceux qui ont été fournis plus amplement par la presse.

Le col. Burwell a fait passer une résolution qui appelle l'attention du département d'Etat des Etats Unis sur l'importance de notre commerce avec les ports au Sud de ce continent et sur la nécessité de nommer pour nous représenter dans ces pays des hommes connaissant les langues qu'on y parle et en état d'y faire valoir les avantages qui résulteraient de communications régulières et permanentes.

Sur l'objection de M. Sandidge, le choix du général John B. Gordon, pour représenter le Sud à l'Exposition de Paris, a été mis de côté et l'affaire a été laissée aux comités qui doivent agir et coopérer en ce qui concerne la dite Exposition.

CONSEIL DE VILLE.

Le Conseil Municipal s'est réuni hier, avec le Maire au fauteuil.

Le rapport commun de l'administrateur des finances et de l'administrateur des comptes publics pour le mois de novembre est adopté. Ce rapport accuse les chiffres suivants:

Reliquat en caisse fin d'octobre	$4,676 59
Recettes durant le mois.....	128,890 77
	$133,567 36
Débours.....	129,163 21
Reliquat, fin de novembre.....	$4,401 15

Perception des taxes pendant le mois dernier:

1863.....	13 —
1864-65.....	693 —
1869.....	519 74
1870.....	543 —
1871.....	2,689 79
1874.....	7,478 66
1875.....	7,522 99
1876.....	5,877 75
1877.....	17,231 16
Total.....	$42,567 73

Le montant des taxes de l'année 1876, jusqu'au 30 novembre 1877, s'élève à $1,235,607,99; et le montant des taxes de l'année courante perçues jusqu'à la même date, s'élève à $1,318,127,97.

Une pétition signée des présidents de la "Bourse au Coton" et de la "Chambre de Commerce," suggèrent que le Conseil se mette en correspondance avec les maires des divers principales villes du Sud, avec l'objet en vue de faire choix d'une personne chargée de représenter les intérêts de tout le Sud à l'Exposition de Paris.

Les pétitionnaires demandent en outre que le pom du Génl John B. Gordon, de l'Etat de la Georgie, comme un homme parfaitement capable de remplir la mission. La pétition est insérée au procès-verbal de la séance, sujette à la considération ultérieure du Conseil.

Une ordonnance est adoptée relative aux taxes des licences de l'année 1878 et devant avoir force de loi le 1er jour du mois prochain.

M. Edwards, du département des Edifices Publics, rapporte qu'il a reçu les différentes soumissions pour la construction d'un hôpital de variolés, et recommande l'adoption de celle de Robert J. Conoly, $5250, comme étant la moins élevée.

Le comité chargé de conférer avec le directeur du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile, au sujet de certains privilèges sollicités par le chemin de fer, soumet un rapport dans lequel il dit qu'après mûre considération du sujet il n'a pu accorder les privilèges demandés par la compagnie, ne voulant pas nuire aux intérêts de la ville. Le comité croyant avoir fait son devoir, demande sa décharge.

L'administrateur du Commerce est autorisé, en vertu d'une résolution, à recevoir des soumissions cachetées pour la construction d'une levée de protection en face de la rue Montégut, dans le 3me District.

La supérieure de la Communauté religieuse des "Sœurs de la Sainte Famille" récemment établie sur l'avenue St. Bernard, adresse au Conseil la prière de vouloir bien placer son Asile sur la liste des institutions Charitables en faveur desquelles la ville vote mensuellement une allocation. La supérieure dit que son Asile est ouvert aux gens de couleur des deux sexes, privés de moyens de subsistence et affligés d'infirmités.

Une ordonnance est adoptée autorisant le maire à passer contrat avec la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans pour l'éclairage des rues, des marchés et de la Levée pendant une année, pour la somme de $85,123 40; le contrat devant prendre effet à l'expiration du contrat actuel, le 1er janvier 1878.

La démission du Dr B. F. Taylor, comme membre du Bureau de Santé, est acceptée et le Conseil s'ajourne.

Leur main
Pleine
D'atouts
Ne saurait se comparer
à une
Main pleine
de
Billets
Pour
Le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.

UNE SECONDE DISSOLUTION.

Voici en quels termes violents, la *République française*, organe de M. Gambetta, parle de l'éventualité d'une seconde dissolution:

"Une seconde dissolution serait un acte inconstitutionnel, illégal, un coup d'Etat, une violation du pacte de 1875, une violence que les députés ne sauraient accepter. On se réfugierait en vain derrière un vote plus ou moins régulier des sénateurs, qui auraient consenti à prendre part à une délibération illégale. La Chambre des députés de 1877 n'aurait pas plus le droit que celle de 1830 de renoncer à son mandat, de se croire déliée de ses obligations, de se soumettre à des décrets ou à des ordonnances arbitraires. La Chambre des députés, malgré l'estime dont ces députés sont entourés, il paraît qu'ils n'ont aucune chance dans l'élection. Tout se décidera donc dans les rangs du cardinalat italien qui se divise en deux groupes principaux: il y a les admirateurs de Pie IX, et ceux qui font des réserves et ne le trouvent pas assez énergique. La résolution est représentée par les cardinaux Panebianco et Capalti.

Parmi les cardinaux disposés à faire des concessions à l'esprit moderne, on compte Sacconi, Morichini, Pasol, Antonucci, Trevisanato, de Luca, Guidi, Berardi, Consolini, tous italiens. Le cardinal Schwarzenberg professe les mêmes opinions.

Parmi les cardinaux qui, à l'heure actuelle, sont le plus en vue, on cite les cardinaux Panebianco et de Luca.

Le cardinal Panebianco est un moine sicilien, de mœurs fort austères et de principes très arrêtés. C'est un homme, assurent-on, qui vit comme les anciens cénobites, jeûnant sans cesse, et dont le caractère passe pour très énergique. Ce serait, d'après ce qu'on dit, un pape de combat.

Personne n'avait prononcé jusqu'ici le nom du cardinal de Luca, et cependant j'ai lieu de croire qu'il a de grandes chances, précisément parce qu'il vit très retiré et qu'il ne se mêle à aucune intrigue.

J'ai en souvenir l'occasion de rencontrer le cardinal de Luca dans les promenades solitaires qu'il fait quotidiennement tantôt sur la via Appia, tantôt sur la route déserte qui longe le Tibre près de la porte Angelica et dans les allées écartées de la villa Borghèse. Le cardinal est seulement suivi de son domestique et d'un sombre coupé, attelé, suivant l'usage, de deux chevaux noirs. C'est un homme de taille moyenne, dont l'œil est intelligent et vif, et dont la démarche est digne et assurée. Peu de physionomies m'ont autant frappé que la sienne, et mon impression a été qu'il était appelé à jouer un rôle considérable.

J'ai interrogé sur son compte de vieux Romains fort peu sympathiques au clergé et très au courant de toutes les anecdotes vraies ou fausses; ils m'ont dit qu'on ne savait rien du cardinal de Luca, si ce n'est que c'est un homme fort intelligent et qu'on n'en parlait pas. J'ai trouvé qu'on ne pouvait en faire un plus éloge.

Nous verrons ce que le prochain conclave décidera.

	$20,000.
	$50,000.
	$100,000.
Sont les trois gros lots.	
	$20,000.
	$50,000.
	$100,000.
Sont les trois gros lots	
Au tirage extraordinair	
De la Loterie de la Louisiane.	

—On lit dans le *Journal du Loiret*:

Nous avons annoncé que plusieurs préfets avaient offert leur démission au gouvernement, dans le but de faciliter la tâche du chef de l'Etat. Le fait, d'après les nouvelles que nous recevons, est parfaitement exact. Mais nous croyons pouvoir ajouter qu'aucune de ces démissions n'a été acceptée, et que le maréchal est absolument décidé à n'abandonner, alors même que, par abnégation patriotique, ils en exprimeraient personnellement le désir, aucun des hauts fonctionnaires qui l'ont loyalement et courageusement servi.

UN INCIDENT A VERSAILLES.—Dans un passage de son discours si passionné d'hier, M. Jules Ferry a cité l'opinion du *Times*. A cette occasion, il s'est produit dans la tribune diplomatique un incident des plus vifs, qui a attiré l'attention de la Chambre et qui pourrait avoir des conséquences sérieuses.

Une personne appartenant au corps diplomatique, ou qui du moins était venue avec une carte du corps diplomatique, s'est exprimée sur le compte du correspondant parisien du *Times* avec une grande vivacité, en commentant une correspondance du journal l'*Union*, relative à ce rédacteur du *Times*.

Or, M. de B....., le correspondant en question, se trouvait, lui aussi, dans la tribune diplomatique, où il avait été admis sur l'autorisation de la présidence ou de la questure. Il se nomma et protesta très fort contre les propos dont il était l'objet. Après une altercation assez grave pour amener un certain trouble dans la tribune, on en vit sortir les deux interlocuteurs.